

# FICHE MEMO

## REPERAGE PRECOCE DE LA FRAGILITE CHEZ LES PERSONNES AGEES

La **fragilité non diagnostiquée** peut entraîner à court et moyen termes l'entrée dans la dépendance d'une personne âgée de plus de 70 ans.

En **identifiant très précocement** les signes de cette fragilité, il est possible de **prolonger le vieillissement en santé** car cet état est potentiellement **réversible** par une prise en charge à la fois sanitaire, sociale et médico-sociale.

Permettre aux personnes âgées de vieillir le plus longtemps possible en santé est une priorité, c'est pourquoi nous vous **proposons de vous impliquer en tant que professionnel de santé dans le repérage précoce de la fragilité** des personnes de 70 ans et plus que vous prenez en soin.

Ce projet pilote est unique en Bretagne et se réalise auprès des professionnels de santé libéraux



## Le processus de repérage

### 1. Le repérage



Professionnel de santé de premier recours **Quels sont les critères de la fragilité ?**  
Patient âgé de plus de 70 ans.

- ✓ Votre patient vit-il seul ?
- ✓ Votre patient a-t-il perdu du poids au cours des 3 derniers mois ?
- ✓ Votre patient se sent-il plus fatigué depuis ces 3 derniers mois ?
- ✓ Votre patient a-t-il plus de difficultés pour se déplacer depuis ces 3 derniers mois ?
- ✓ Votre patient se plaint-il de la mémoire ?
- ✓ Votre patient a-t-il une vitesse de marche ralentie (+ de 4 secondes pour parcourir 4 mètres) ?

1 seul critère suffit pour repérer la fragilité



### 2. L'information

En cas de fragilité repérée, **informer le patient** et lui proposer de prendre contact avec son médecin traitant. Si le patient est d'accord.



### 3. La transmission

**Transmission au médecin traitant** de la grille de repérage

### 4. L'évaluation

Réalisation d'une **évaluation gériatrique standardisée** (EGS) par un gériatre.

Si le médecin traitant considère que son patient est fragile, il peut l'orienter vers une consultation gériatrique (en ville ou à l'hôpital).

### 5. L'accompagnement adapté

Proposer au patient une prise en soins et un accompagnement adapté

Je définis la **prise en soins la plus adaptée**, après évaluation.

**Participer au repérage peut faire l'objet d'une indemnisation. N'hésitez pas à nous contacter !**

## Qui contacter ?

- Pour un avis Gériatrique dans mon territoire :

#### Pays de Matignon

CH de Dinan : **02 96 85 79 18**

CH de Saint Brieuc : **02 96 01 80 33**

#### Pays d'Auray

CHBA – Auray

**02 97 29 21 20**

#### Brest Métropole

CHRU Brest

**02 98 14 52 67**



- Pour une question sur le projet :



[reperagefragilite@urpsmlb.org](mailto:reperagefragilite@urpsmlb.org)



URPS Médecins libéraux de Bretagne  
25 Rue St Hélier – 35000 RENNES



02.99.30.36.45

